



Bordeaux, le 4 mars 2021

La SRIAS Nouvelle-Aquitaine reconduit cette année l'offre de location en résidence pour l'été 2021 avec PIERRE & VACANCES, à la montagne et en Espagne.

Destination	Type de location	typologie de l'appartement	Nombre d'apparts dispos /semaine
BENIDORM	résidence	4 personnes maximum – 1 chambre – 1 balcon	1
SEVILLE	résidence	4 personnes maximum – 1 chambre	1
ANDORRE	résidence	2 pièces 4 personnes maximum	1
VALMEINIER	résidence	5 personnes maximum – 1 chambre	2
VALMEINIER	résidence	7 personnes – 1 chambre – 1 coin nuit	2
VAL THORENS	résidence	5 personnes maximum – 1 chambre	4

Tarifs : pour une semaine de location en résidence pour l'ensemble de la famille.

semaine	VAL THORENS	VALMEINIER 7 PERSONNES	ANDORRE	VALMEINIER 5 PERSONNES	SEVILLE	BENIDORM
26/06 au 03/07	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	355 €	330 €
03/07 au 10/07	151 €	220 €	201 €	172 €	336 €	360 €
10/07 au 17/07	166 €	268 €	223 €	206 €	336 €	382 €
17/07 au 24/07	166 €	268 €	223 €	206 €	336 €	401 €
24/07 au 31/07	170 €	268 €	274 €	206 €	336 €	401 €
31/07 au 07/08	223 €	304 €	274 €	233 €	336 €	494 €
07/08 au 14/08	223 €	304 €	274 €	233 €	336 €	494 €
14/08 au 21/08	172 €	268 €	274 €	206 €	346 €	426 €
21/08 au 28/08	178 €	262 €	223 €	202 €	355 €	358 €

Conditions :

- > location d'une semaine maximum par famille ;
- > toute annulation pour convenance personnelle après avoir reçu le mail de confirmation du séjour entraînera la perte totale du règlement.

Réservation :

- > envoi du bulletin d'inscription à l'adresse SRIAS Nouvelle-Aquitaine, 4 B esplanade Charles de Gaulle, 33000 BORDEAUX accompagné de la copie du dernier bulletin de salaire ou de pension et du dernier avis d'imposition complet et du règlement à l'ordre de PIERRE & VACANCES (chèques bancaires ou chèques vacances acceptés).
- > à réception du dossier par la SRIAS, envoi d'un mail d'accusé réception ;
- > selon les disponibilités, envoi d'un mail de confirmation de séjour ou de refus par la SRIAS ;
- > à réception des bons de séjour par la SRIAS, transmission à l'agent par mail.

Information COVID : au 4 mars 2021, pour aller en Espagne il faut être muni d'un test PCR datant de – de 72 heures. Si la situation sanitaire ne permet pas d'aller en Espagne au moment du séjour, il n'y aura pas de perte du règlement (soit remboursement si déjà encaissé, soit avoir, soit report).

Contacts SRIAS Nouvelle-Aquitaine

Yolaine ROUAULT, Présidente, 06 79 08 54 82, 05 57 95 03 00, yolaine.rouault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Stéphane PAILLET, Vice-Président, 05 57 95 03 00, stephane.paillet@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Fanny MOROTE, 05 57 95 02 97, fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

